



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrains à LIPSHEIM

Rapport n° CP/2012/348

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la cession de parcelles de terrain, issues du domaine privé, au profit de la Communauté Urbaine de STRASBOURG dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur le territoire de la commune de LIPSHEIM.

La Communauté Urbaine de STRASBOURG (CUS) souhaite réaliser un pôle d'échange multimodal sur le territoire de la commune de LIPSHEIM. Cette opération consistera à réaménager les abords de la gare de manière à permettre une desserte fonctionnelle des équipements publics par les différents usagers.

Dans cette optique, la CUS a sollicité du Département du Bas-Rhin la vente de plusieurs emprises de parcelles dont il est resté propriétaire, relevant de son domaine privé et qui sont inutiles pour la voirie départementale.

Il s'agit des parcelles suivantes sises en section 21 :

- n° 131 (1,37 are)
- n° (19)/85 (0,32 are)
- n° (17)/85 (0,70 are)
- n° 517 (1,08 are)
- n° (15)/86 (0,44 are)
- n° (9)/239 (0,40 are)
- n° (26)/217 (0,21 are)
- n° (22)/217 (5,94 are)
- n° (24)/217 (1,52 are)
- n° 1023 (0,04 are)

soit une surface globale de 12,02 ares.

La vente pourrait donc se faire conformément à l'estimation de France Domaine au prix total de 21 636 €, soit 1 800 € l'are.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

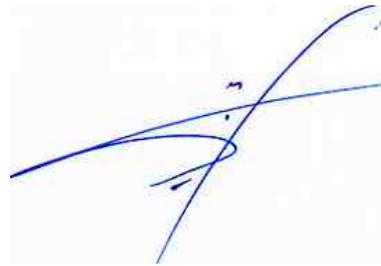
- approuve la cession à la Communauté Urbaine de STRASBOURG, dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur le territoire de la commune de LIPSHEIM, de plusieurs parcelles de terrain cadastrées en section 21 n° 131 (1,37 a), n° (19)/85 (0,32 a), n° (17)/85 (0,70 a), n° 517 (1,08 a), n° (15)/86 (0,44 a), n° (9)/239 (0,40 a), n° (26)/217 (0,21 a), n° (22)/217 (5,94 a), n° (24)/217 (1,52 a) et n° 1023 (0,04 a), soit une surface globale de 12,02 ares, au prix total de 21 636 €,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL